

Réunion annuelle des membres de la SACEM au Luxembourg  
Elections de la Commission Consultative des Ayants droit

**Ordre du jour :**

**1) Rapport des activités de la SACEM Luxembourg pour l'exercice 2007-2008 par Bob Krieps.**

**2) Rapport des activités de la Commission Consultative des Ayants Droit (CCAD) de la SACEM Luxembourg pour l'exercice 2007-2008 par Maggie Parke.**

**3) Élection des nouveaux membres de la CCAD**

Membres sortants : Maggie Parke  
Louis Wright  
Ed Sauer

Candidats : Daniel Balthasar  
Raoul Nadalet  
Fariat Salah  
Gilles Heinisch

Membres élus : Daniel Balthasar  
Raoul Nadalet  
Fariat Salah

**4) Vote pour les positions de président, vice-président et secrétaire**

Membres élus :	Raoul Nadalet	président
	Camille Kerger	vice-président
	David Laborier	secrétaire

**5) Déroulement**

En date du 23 mai 2008, l'assemblée annuelle des membres de la SACEM au Luxembourg a eu lieu au CCRN Abbaye de Neumünster.

Dans son discours de bienvenue, Bob Krieps a dressé un bilan des activités de la SACEM Luxembourg s.c. pour 2007.

La SACEM Luxembourg s.c. a pu verser au cours de l'année dernière 469 981€ de droits d'auteur à ses membres résidant au Grand- Duché de Luxembourg par rapport à 2006 ceci constitue une augmentation de 12%. La répartition annuelle a atteint un sommet avec la régularisation du passé dans un certain nombre de domaines et va sans doute se stabiliser dans les prochaines années.

En 2007 la SACEM comptait plus de 500 membres au Luxembourg, durant cette année 55 admissions ont été enregistrées

Les perceptions de droits d'auteurs au Luxembourg se chiffraient à 4 688 547 EURO en 2007. Depuis la création de la société en 2003 ce chiffre a augmenté de près de 30% en 5 ans.

La situation financière de la société est saine, elle est parvenue à équilibrer ses comptes chaque année.

Suite à ses propos, Bob Kriepps passe la parole à Maggie Parke, présidente de la commission consultative des ayants droits.

Maggie Parke fait un résumé des activités de la commission pour l'année 2007.

La commission a eu 13 réunions depuis septembre 2006.

La commission a fixé une procédure pour la transmission des dossiers d'une année à l'autre de sorte que chaque secrétaire de la commission ait à sa disposition tous les dossiers depuis la création de la société. Les documents sont conservés sur une base de données et sous forme d'imprimé à 2 endroits : auprès du secrétaire en fonction et dans les bureaux de SACEM Luxembourg.

La commission a travaillé étroitement avec l'équipe de SACEM Lux. pour la construction et la mise en place du site Internet en place depuis l'automne 2007.

Il est bien organisé et s'est avéré comme outil pratique et informatif à la fois pour les membres de la SACEM et les utilisateurs du répertoire. Les visites y sont de plus en plus nombreuses.

Elle a travaillé sur les règles pour l'action culturelle afin de mieux les adapter aux besoins.

La commission a voté pour le support financier de 54 projets dans le cadre de l'action professionnelle :

- 24 productions de CD
- 15 concerts avec des partenaires faisant régulièrement appel à des groupes luxembourgeois
- 3 tournées internationales de groupes du pays
- 11 commandes d'œuvres musicales
- 1 projet associatif de distribution de CD.

La commission a ouvert un grand chantier, la mise en place d'un prix SACEM pour les œuvres musicales créées au Luxembourg. Un jury international attribuerait chaque année un prix pour :

- la meilleure œuvre contemporaine
- la meilleure œuvre de Jazz
- la meilleure œuvre pop/rock
- la meilleure œuvre de musique électronique
- Tous les 2 à 3 ans un prix pour l'œuvre complète d'un compositeur.

Ce projet est vaste et devra continuer à être élaboré, il nécessite des moyens financiers importants et une organisation détaillée.

La commission a donné son support dans le combat pour établir au Luxembourg, comme dans les autres pays, une rémunération pour copie privée aux auteurs pour les dédommager du copiage de plus en plus fréquent de leurs œuvres.

Maggie Parke rappelle que la commission est à la disposition de tous les membres de la SACEM au Luxembourg et que chacun peut faire une demande d'aide de l'action culturelle, adresser des questions ou faire des suggestions.

Elle passe ensuite la parole à Mark Nickts qui informe l'assemblée sur le site Internet, sa fréquentation et ses fonctions.

Maggie Parke remercie l'équipe de la commission qu'elle a présidée pour le bon travail et pour l'engagement personnel de chacun.

L'assemblée passe ensuite au vote des 3 nouveaux membres de la commission

Pendant que le bureau de vote compte les votes, la discussion libre est lancée :

Gast Waltzing propose que la commission consultative de SACEM Luxembourg fasse fonction de lobby envers les instances publiques pour tenter de faire appliquer le nouveau taux d'imposition pour la propriété intellectuelle aux métiers de création artistique telles que la composition, la photographie, la peinture etc. Actuellement ce taux qui exempt 80% des revenus issus de la propriété intellectuelle de l'impôt sur le revenu est limité aux brevets.

Anselme Pau aborde la question des messages publicitaires diffusés sur les antennes luxembourgeoises et qui utilisent des œuvres musicales protégées sans l'autorisation de l'auteur en changeant souvent le texte original pour présenter le produit. Ce problème existe depuis longtemps et il est proposé de faire un courrier aux agences de publicité comme cela fut déjà le cas il y a quelques années afin de les informer sur le caractère illicite de ces pratiques.

Après cette discussion libre le temps de la restauration et du verre de l'amitié est venu. Ce moment agréable se poursuit avec des discussions animées jusque tard dans la nuit.

### **Composition de la CCAD pour l'exercice 2008-2009**

Raoul Nadalet	président
Camille Kerger	vice-président
David Laborier	secrétaire
Daniel Balthasar	membre
Marco Pütz	membre
Fariat Salah	membre
Roland Wiltgen	membre
Marcel Wengler	membre
Pascal Schumacher	membre